



## COMMUNE DE LACHASSAGNE

# INFORMATION VITICULTURE

Durant la campagne électorale, nous vous avons promis une rencontre entre viticulteurs et riverains de parcelles de vignes, pour que les uns puissent expliquer leurs contraintes minimales en matière de culture de la vigne, et les autres, poser leurs questions vis-à-vis des applications de produits phytosanitaires.

Compte tenu des mesures de confinement COVID-19, cet échange n'a pas pu être réalisé au moment où nous le souhaitions.

**Cependant, la vigne continue de pousser, et la saison des traitements a commencé ou sur le point de l'être.**

Lachassagne est un village viticole depuis toujours. A ce jour, la vigne représente 100ha sur les 350 que compte la commune, soit un potentiel de près d'un million de bouteilles.

16 domaines travaillent des vignes sur le village, 8 ont leur siège social sur la commune, et 8 viennent de communes voisines.

**Tous les domaines sont soit au minimum en culture raisonnée, certains en haute qualité environnementale et 4 sont en culture biologique.**

Depuis de nombreuses années, beaucoup d'efforts ont été réalisés par les viticulteurs pour diminuer sensiblement l'emploi des pesticides.

**Lachassagne est une commune viticole et devra le rester, c'est notre conviction.** Ceci nous garantit une qualité de vie incomparable. Comme cela a toujours été fait par le passé, nous souhaitons continuer de soutenir cette économie locale, qui est à l'heure actuelle, le seul rempart à une urbanisation de masse.

**Nous avons écrit à tous les vigneronniers exerçant sur la commune afin de leur parler de notre démarche, et leur rappeler les règles minimales pour une bonne relation avec les riverains de parcelles de vignes.**

Nous souhaiterions qu'une relation de confiance s'établisse entre tous.

En cas de problème quelconque sur le sujet, vous pouvez nous contacter afin que nous essayions ensemble de résoudre les éventuels différends : **06 83 33 12 48**

Restant à votre disposition pour toute question, croyez chers Arlequins en notre entier dévouement pour que Lachassagne reste une commune où il fait bon vivre.



# Questions/ réponses sur le métier de viticulteur



**Beaujolais**  
NOUVELLE GÉNÉRATION

« Depuis l'antiquité, la vigne est présente en Beaujolais. Elle est devenue depuis le Moyen-Age la richesse et l'emblème de notre territoire.

Aujourd'hui, nous sommes 2500 viticulteurs sur 15 000 hectares à cultiver de la vigne et produire des vins rouges, rosés et blancs en Beaujolais. »

## POURQUOI JE TRAITE MA VIGNE ?

Quelque soit notre façon de travailler, (bio, biodynamie, conventionnelle) nous devons, sous notre climat, traiter nos vignes pour les protéger contre principalement deux champignons, le mildiou et l'oïdum et assurer une récolte de qualité

## QUELLES SONT LES PÉRIODES DE TRAITEMENT ?

En fonction de la météo et des risques, je peux traiter ma vigne entre avril et juillet. Contactez moi si vous souhaitez en être informé

## QUE FAIRE QUAND JE TRAITE À PROXIMITÉ DE VOTRE MAISON ?

Au moment de la pulvérisation, et par précaution, je vous conseille de ne pas rester à proximité et éviter d'étendre votre linge.

## POURQUOI M'ENTENDEZ VOUS TRAVAILLER SOUVENT TÔT LE MATIN OU EN FIN DE JOURNÉE

Ce n'est pas pour vous embêter. Traiter tôt le matin ou quelques fois en fin de journée est le plus efficace car la vigne est plus réceptive, il y a peu de vent. Cela permet de réduire les doses de produit et de protéger les abeilles.

## SAVEZ-VOUS QUE CERTAINES NUISANCES OLFACTIVES PROVIENNENT DE PRODUITS NATURELS ?

Contrairement à ce que l'on peut penser, certaines mauvaises odeurs peuvent provenir de produits naturels, comme le soufre, et sont donc ponctuelles.

Rédaction: ODG Beaujolais & Beaujolais-Villages, ODG des Crus du Beaujolais

## COMMENT JE FAIS POUR TRAITER COMME IL FAUT ?

Toute personne qui effectue les traitements est formée avec un diplôme officiel, le Certiphyto.

Le matériel de pulvérisation, comme une voiture, est contrôlé régulièrement afin qu'il n'y ait pas de perte de produits inutiles. Enfin pour connaître la pression maladie, nous avons accès à un bulletin hebdomadaire de la présence ou non de maladies (disponible pour tous sur le site de la DRAAF : <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Viticulture-Rhone-Alpes-2020>)

Nous ne traitons pas par plaisir. Le seul but est de permettre d'avoir une récolte saine et de qualité en septembre et ainsi vivre de notre métier.

► Il vous semble que tout n'est pas respecté ? venez nous en parler et nous pourrions en discuter

► Vous souhaitez que je vous alerte lorsque je vais traiter près de chez vous ? donnez-moi votre téléphone et je vous ferai un sms vous prévenant de mon passage

La vigne, nos vins sont l'emblème de notre région. Participez à l'élaboration de ce nouveau millésime que nous pourrions déguster ensemble.

Votre viticulteur voisin :

.....

Plus d'informations sur le métier de viticulteur, ce livret est disponible sur demande au 09 67 28 59 26

